



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 15 avril 2024

80 élus présents (84 en exercice, 11 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**PROGRAMME PARTENARIAL 2024 DE L'AFUT SUD-ALSACE (AGENCE DE LA
FABRIQUE URBAINE ET TERRITORIALE)**
(53/7.5.6/2321C)

L'aménagement durable et équilibré de son territoire constitue un des objectifs majeurs de Mulhouse Alsace Agglomération. A ce titre, Mulhouse Alsace Agglomération est, avec l'Etat et la Région Grand Est, un des principaux partenaires de l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM) récemment transformée en AFUT Sud-Alsace (Agence de la Fabrique Urbaine et Territoriale) et très largement le premier financeur de l'agence.

Celle-ci remplit quatre types de fonctions :

- la réalisation d'études thématiques en amont, notamment dans les domaines de l'aménagement, de l'environnement, de l'habitat, des mobilités et du développement économique ;
- la production de documents de planification en matière d'habitat et d'urbanisme ;
- le suivi de politiques publiques et l'appui technique aux collectivités membres ;
- le fonctionnement d'un centre de ressources documentaires.

Ces missions se structurent en quatre axes :

- Planification et programmation ;
- Prospective et innovation ;
- Production de connaissances et partage des observations ;
- Animation et partenariat.

6 thématiques d'intervention sont couvertes par les travaux de l'agence en sus de travaux plus transversaux ou dits « multiples » :

1. économie – coopération ;
2. environnement-paysage ;
3. mobilités – énergie ;
4. planification territoriale ;
5. société – habitat ;
6. aménagement urbain et foncier ;

La vocation de l'Agence est par ailleurs d'avoir un regard prospectif et pédagogique sur les mutations en cours sur le territoire.

La volonté de Mulhouse Alsace Agglomération, affirmée fortement depuis la préparation du programme 2022, est de focaliser l'action de l'agence sur une douzaine d'axes prioritaires pour permettre à l'agence de focaliser ses moyens sur les priorités opérationnelles de notre collectivité, première contributrice à son financement.

Dans ce cadre d'études et de prospective, une convention entre la Communauté d'Agglomération et l'AFUT est conclue annuellement.

Le projet de convention et le programme partenarial pour l'année 2024 figurent en annexe. Ils définissent les thèmes de travail et notamment ceux intéressant plus particulièrement la Communauté d'Agglomération pour l'année en cours.

Ainsi pour ce qui concerne Mulhouse Alsace Agglomération le programme partenarial 2024 portera prioritairement sur les actions suivantes :

1 – **PLANIFICATION et PROGRAMMATION :**

- **SCOT Région Mulhousienne : modification**
Expertises sur les enjeux de la modification.
- **PLUI m2A : Appui à l'élaboration, décomposé selon les missions principales**
Missions en collaboration avec l'équipe projet PLUi (m2A, Adauhr, Afut Sud-Alsace, BE) comprenant les volets suivants :
 - **Diagnostic** (finalisation),
 - **Potentiel foncier dans la tâche urbaine** (contribue à l'observatoire du foncier de l'agglomération Mulhousienne),
 - **Co-élaboration du pré-PADD,**
 - **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),**
 - **Concertation** (préparation, production des supports, information aux élus et aux populations, animation, restitution).
- **PLU de Pulversheim : Appui à l'élaboration.**
Etudes préalables, rédaction des documents, animation des réunions et de la concertation
- **PLU de Wittelsheim : Appui à l'élaboration.**
Poursuite de la révision du PLU : PADD règlement, OAP, contribution à la concertation publique et mise en forme du dossier final.

2 – PROSPECTIVE ET INNOVATION

- **Aménagement : Recomposer la route de Soultz.**
Accompagnement des collectivités (m2A, Kingersheim, Wittenheim) pour l'appel à projet national.
- **Aménagement : Mulhouse-Mertzau :** projet urbain.
Plan-guide de composition urbaine.
- **Aménagement : Pulversheim et site lycée : devenir ?**
Etat des lieux du site et des abords immédiats, champs des possible puis accompagnement de la programmation.
- **Aménagement : Observatoire de l'habitat et du foncier de la Région Mulhousienne**
Deux missions pour contribution au volet foncier prospectif :
 - **Eviter Réduire Compenser (ERC) :** pédagogie et préfiguration de l'atlas des gisements de renaturation et compensation (strat. Foncière).
 - **Foncier agricole :** participation à la cellule d'animation foncière multi-acteurs de la Région Mulhousienne
- **Economie : Région Mulhousienne : Territoire décarboné et économie en ressources.**
Données clefs et retours expériences .
- **Economie : Projet MatLight : une filière industrielle à structurer**
Consolider une filière locale de la photopolymérisation (Appel à projet de recherche UHA : MatLight)
- **Mobilité : Sud-Alsace : Contribution à la mise en œuvre du Schéma Directeurs des mobilités 68.**
Observatoire mobilité Haut-Rhin : méthode et premiers grands indicateurs
- **Mobilité : Région mulhousienne : Accidentologie** (*mission si les ressources en temps seront disponibles*)
Analyse, évolution, retours d'expériences et actions en lien avec la ville apaisée
- **Action de parentalité : situation et enjeux futurs**
Définition de la parentalité, bilan des actions et acteurs locaux, opportunité d'un guichet unique (maison de la Parentalité)

3 – OBSERVATOIRE

- **Economie : Sud-Alsace : le marché du travail**
Suivi statistique de l'emploi et des entreprises
- **Economie : Haut-Rhin : préfiguration d'un observatoire de la fréquentation touristique, culturelle et événementiels**
Au regard des enjeux locaux : retombées économiques, capacités d'accueil, offre culturelle, zoom CV Cœur agglomération
- **Environnement : Région mulhousienne : connaître les collines pour gérer les risques**
Recollement des données existantes et mises en perspectives
- **Environnement : Nos arbres et nos haies : comment les protéger ?**

Quels outils à disposition des élus et partenaires publics ? Quelles traductions dans les PLU/PLUi?

○ **Habitat : Observatoire de l'habitat et du foncier de la Région Mulhousienne**

Quatre missions d'observation de la production de logements :

- **Observatoire des loyers** (Volet local de l'observatoire départemental).
- **Observatoire Territoriale du Logement Etudiant (OTLE):** Participation aux CoPil et expertises ponctuelles (volet Sud-Alsace).
- **Observatoire programmes résidentiels neufs** : vulgarisation des données ADEQUATION (Volume et prix).
- **Observatoire création nouveaux logements à Mulhouse** : exploitation des permis de construire (PC) accordés (tableau de bord interactif).
- **Observatoire et cartographie des opérations immobilières programmées** : logements créés et foncier consommés (selon PC & perspectives)

Le programme reste donc, comme de coutume, fortement marqué par l'importance des études sur les thématiques urbanisme, habitat, transports et développement économique.

Il se veut plus compact, plus orienté sur un nombre limité de thématiques même si des efforts doivent encore être faits en ce sens.

La convention afférente au programme partenarial à signer entre Mulhouse Alsace Agglomération et l'AFUT prévoit le versement d'une subvention annuelle de 713.000 € pour 2024, montant de subvention identique depuis 2020.

Ce montant se décompose de la manière suivante :

- 6.000 € de subvention d'investissement ;
- 707.000 € de subvention de fonctionnement.

L'Agglomération, comme l'ensemble des partenaires de l'Agence, participe à la totalité du programme et à son suivi.

Les crédits nécessaires au versement de la subvention, sont inscrits au BP 2024.

Dépenses de fonctionnement : 707.000 €

Ligne de crédit 645

Compte 65748

Service gestionnaire et utilisateur : 532

Dépenses d'investissement : 6.000 €

Ligne de crédit 16642

Compte 20421

Service gestionnaire et utilisateur : 532

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération autorise son Président, son Vice-Président délégué à signer la convention proposée.

P.J. : 1 programme partenarial 2024
1 projet de convention

Ne prennent pas part au vote (20) : Francine AGUDO-PEREZ, Rachel BAECHTEL, Jean-Philippe BOUILLÉ, André GIRONA, Danièle GOLDSTEIN, Hugues HARTMANN, Francis HILLMEYER, Jean-Paul JULIEN, Pierrette KEMPF, Michel LAUGEL, Pierre LIPP, Josiane MEHLEN, Rémy NEUMANN, Catherine RAPP, Loïc RICHARD, Laurent RICHE, Carole TALLEUX, Joseph WEISBECK, Philippe WOLFF et Nicolas ZIMMERMANN.

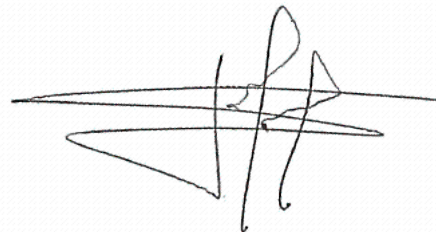
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN



PROGRAMME PARTENARIAL 2024

de l'Afut Sud-Alsace

Version du 20 mars 2024
Soumise au vote du Conseil d'Administration
en date du 25 mars 2024

Un programme partenarial pour les membres de l'Afut Sud-Alsace

Les membres de l'Afut Sud-Alsace mutualisent leurs moyens afin que puissent être menées, dans l'intérêt de chacun et de manière permanente, des missions d'étude, d'observation, de concertation et de co-construction, en toute indépendance et ce dans **le respect du Code de l'Urbanisme** qui précise notamment que « Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'État et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire, des organismes de réflexions, d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés « agences d'urbanisme ».

En cohérence avec les orientations de son **projet stratégique élaboré en 2023** « Construire ensemble le territoire Sud-Alsace », le conseil d'administration de l'Afut Sud-Alsace définit et approuve chaque année un programme partenarial sur lequel il sollicite les subventions de ses différents membres.

Ce programme résulte de la synthèse des besoins de connaissance et d'études de chacun des membres et de l'identification des demandes et enjeux intéressant l'ensemble des adhérents. En outre, annuellement et à la demande de tel ou tel membre, ce programme peut être complété de certaines missions intéressant directement ou indirectement d'autres membres.

Ces missions sont menées au sein d'un socle partenarial regroupant observation, veille, évaluation, prospective, information des publics, en s'appuyant notamment sur le cadre partagé d'observatoires partenariaux.

Les collectivités membres ayant compétence en **matière de planification et/ou de programmation**, peuvent proposer que l'Agence mène, dans le cadre commun qu'elles constituent, des missions transversales d'études contribuant à leur élaboration. L'autorité compétente restant pleinement responsable des documents qu'elle approuve souverainement.

Enfin, les membres de l'agence font également appel à elle afin de faciliter les démarches de **coopération territoriale, d'animation de réseaux d'acteurs et de concertation**, à travers ses différentes missions d'animation territoriale.

Sans préjudice de l'exercice par chacune de leurs compétences propres, toutes les collectivités membres **trouvent leur intérêt à la conduite en commun de ces missions** au sein de l'espace de dialogue, de débat et de négociation que constitue l'Afut Sud-Alsace qui, couvrant l'ensemble du territoire concerné, apporte un plus à chacune.

Ces missions conduites en commun, noyau dur de l'activité de l'agence, justifient l'octroi de **subventions de la part de l'État** en accompagnement de celles accordées par chacune des autres collectivités publiques.

Résultant de décisions de l'agence et réalisées par elle-même, les activités du programme partenarial ne relèvent **ni du droit de la commande publique ni de celui de la concurrence** ; l'apport financier annuel de chaque membre de l'agence se mesurant au degré d'intérêt qu'il porte au programme partenarial mutualisé pris dans son ensemble.

Par leur intérêt collectif, les travaux réalisés au titre du programme partenarial restent **la propriété de l'agence**, laquelle en assure la diffusion à ses membres et à un plus large public, selon les conditions définies avec ses membres.

Des missions sont classées en 4 rubriques

Le programme partenarial 2024 se décline en 4 axes selon le protocole de coopération 2021-2027 signé l'État et la Fnau.

- Axe 1 _ Planification et programmation
- Axe 2 _ Prospective et innovation
- Axe 3 _ Observatoire
- Axe 4 _ Animation et Partenariat

Les missions du programme sont listées dans les tableaux des pages suivantes, dont les clefs de lecture sont données ci-après.

Légende des tableaux

Thématiques dominantes

Planif	=>Planification territoriale
Amgt_Fonc	=>Projet U & Aménagement urbain & Foncier
Eco_Coop	=>Economie & Coopération
Mob_Ene	=>Transport & Mobilités & Energie
Soc_Hab	=>Cohésion sociale
Envt_Pays	=>Environnement & Paysage
Pluri	=>Pluridisciplinaire/Transversal

Echelle territoriale de la mission

Etat - Grand Est - Ht Rhin - Sud Alsace - Rég. Mul. - SLA - CC (Doller, SAL, Sundgau) - PETR (TD, Sundgau) - Commune - Infra (Secteur infra-communal) - Pluri (plusieurs échelles territoriales)

7Est

Réseau des 7 Agences urbanisme du Grand Est

RITA

Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace

Partenaire pilote principal :

m2A Mulhouse Alsace Agglomération / SLA Saint-Louis Agglomération / RGE Région Grand Est / Etat Ddt68, Dréal... / Citivia / Doller Comcom vallée de la Doller et du Soultzbach / ccSAL Comcom Sud Alsace Largue / ccSun Comcom Sundgau / PetrS PETR Sundgau / PetrTD PETR Thur Doller / Mulhouse / Cne Commune autre / Mef MEF Sud Alsace / Collectif Tous partenaires

Livrable :

Dia Diaporama / Livret 4 à 16 pages environ / Ouvrage Document format 16 pages et plus (pouvant être issu d'un support "diaporama" commenté) / Vidéo Vidéo / Web plateforme accessible via internet / Expert Expertises/synthèse / SO Sans objet, pas de publication Afut Sud-Alsace / Multi Rendus multiples

Achèvement prévisionnel :

T1 Trimestre 1 / s1 Semestre 1 / s2 Semestre 2 / <=> Plusieurs rendus dans l'année / n+1 après 2024 / SO : Sans objet / nd : non encore déterminé

Chef.fe de projet :

AL Anne Lichtlé/ AM Alexandre Marguery / CB Christelle Barlier / CCW Cécile Califano-Walch / CH Catherine Horodyski / DT Didier Taverner / JK Jennifer Keith / LP Louise Pons / MS Marion Schaeffer / RHB Roxane Hermiteau-Beyribey / SD Stéphane Dreyer / VB Viviane Bégoc / nd : non déterminé

Thèmes	Territoire	Axe 1_Planification & Programmation Appui à l'élaboration de documents cadre du territoire : politique publique encadrée réglementairement	Partenaires pilotes	Livrable	Achevement prévisionnel	Chef projet
Planif	Reg. Mul.	SCoT Région Mulhousienne : modification Expertises sur les enjeux de la modification	m2A Etat	Expert	<=>	CB
Planif	Reg. Mul.	SCoTs du Haut-Rhin : évolution Evolution de SCoTs (Thur-Doller, Sundgau, Rhin Vignoble Grand Ballon) selon attendus réglementaires : enjeux, suites à donner ...	PETR TD Etat	Expert	<=>	AM
Planif	Reg. Mul.	PLUi m2A : Appui à l'élaboration , décomposé selon les missions principales >> Missions en collaboration avec l'équipe projet PLUi (m2A, Adauhr, Afut Sud-Alsace, BE) comprenant les volets suivants :				CB
		>> Diagnostic (finalisation)		Multi	<=>	CB
		>> Potential foncier dans la tâche urbaine (contribue à l'observatoire du foncier de l'agglomération Mulhousienne)		Multi	<=>	AM
		>> Co-élaboration du prè-PADD		Multi	<=>	CB
		>> Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)		Multi	<=>	CB
		>> Concertation (préparation, production des supports , information aux élus et aux populations, animation, restitution)		Dia	<=>	LP
Planif	Commune	PLU de Pulversheim : Appui à l'élaboration Etudes préalables, rédaction des documents, animation des réunions et de la concertation	m2A Cne	Multi	n+1	CB
Planif	Commune	PLU de Wittelsheim : Appui à l'élaboration Poursuite de la révision du PLU : PADD règlement, OAP, contribution à la concertation publique et mise en forme du dossier final	m2A Cne	Multi	n+1	CB
Planif	Thur-Doller	SCoT Thur Doller : appui au suivi Procédures d'évolution des documents d'urbanisme (dont le PLU de Cernay) : analyse de la compatibilité avec le SCoT	PETR TD Etat	Expert	<=>	AM
Soc_Hab	Reg. Mul.	Contrat de ville m2A : appui à l'élaboration Eléments de contexte du nouveau contrat de veille (cadrage territorial, données clefs ...)	m2A/Etat	Livret	T1	MS
Soc_Hab	Reg. Mul.	PLH m2A : Elaboration du bilan à mi-parcours Finalisation du bilan et réajustement au besoin (au regard des procédures et programme habitat en cours)	m2A/Etat	Expert	s1	JK
Mob_Ene	Haut-Rhin	ZFE-m agglomération mulhousienne : Appui à la mise en œuvre et à l'observation Préfiguration de l'observatoire de la ZFE_m; Explication des enjeux locaux aux territoires du Sud-Alsace (CC Sundgau, PETR TD)	Collectif	Livret	<=>	SD
Env_Pays	Reg. Mul.	PCAET de la Région Mulhousienne : appui Appui à la préparation du temps évènementiel 2025	m2A Etat	Expert	SO	CC

Les missions "Foncier" portées par l'Agence : 5 objectifs

* mission programmée en 2024

Objectif 1 : La nouvelle donne foncière => Pédagogie

» **Le ZAN On décrypte pour vous ***

Dossier alimente les 5 objectifs cités ici.

» **Compensation et espaces de renaturation : la méthode ***

Eviter, Réduire et Compenser ... "Compenser" : de quoi parle-t-on ?

» **Stratégie foncière : de quoi s'agit-il ? ***

Volet spécifique pédagogique pour les élus de la ComCom Sundgau

» **Le foncier agricole***

Expertises pour la cellule d'animation foncière m2A

» **Stratégie foncier économique**

(mission2023, ComCom SAL)

Objectif 2 : Consommation foncière passée => Calcul et analyse

» **Calcul de la consommation foncière**

Foncier consommé entre 2011-2021 (mission 2022, Rég.Mulh)

Objectif 3 : Potential foncier demain => détermination

» **Les gisements fonciers dans la tâche urbaine *** (Rég .Mulh.)

Déterminations selon 3 ressources:

/Changement d'usage : Potential mutable et son niveau de dureté

/Friches : recensement des friches bâties

(dont un zoom sur les micro-friches économiques ; mission 2023)

/Espaces urbains non bâti densifiable : repérage et qualification des

terrains sous bâtis (dents creuses) 2021, susceptibles d'être construits

Objectif 4 : Consommation foncière à l'œuvre => observatoire et suivi

» **Consommation foncière = l'observatoire**

Dispositifs locaux actuels de connaissance (mission 2023, Rég.Mulh.)

» **Observatoire des opérations immobilières programmés ? ***

Logements créés et foncier associé consommés (Rég.Mulh.)

» **Suivi de la consommation nette**

Consommation brute et déduction de la renaturation.

(Observatoire à tenir après l'arrêt du PLUi de m2A)

Objectif 5 : Gisements fonciers d'après-demain => Prospective et expérimentation

» **Les grands gisements fonciers**

Détermination et qualification de foncier à long terme (mission 2023, Région Mulhousienne)

(d'autres investigations sont potentiellement utiles mais non identifiées comme telles localement et à ce jour : surélévation des bâtiments,...)

Thèmes	Territoire	Axe 2_Prospective & Innovation Approches innovantes, accompagnement des transitions et prospective territoriale	Partenaires pilotes	Livrable	Achevement prévisionnel	Chef projet
Amgt_Fonc	Pluri	CC Sundgau : les enjeux d'une stratégie foncière Donne actuelle ? Méthode pour se doter d'une telle stratégie ? Retour expériences ? Questionnements locaux	CC Sundgau Etat	Livret	nd	CB
Amgt_Fonc	Reg. Mul.	Région Mulhousienne : Patrimoine bâti remarquable Inventaire, typologie, mesures de protection et traduction réglementaire dans le PLUi de m2A)	m2A Etat	Livret	s1	AM
Amgt_Fonc	Reg. Mul.	Recomposer la Route de Soultz Accompagnement des collectivités (m2A, Kingersheim, Wittenheim) pour l'appel à projet national	m2A Etat	Expert	s2	nd
Amgt_Fonc	Mulhouse	Mulhouse Merzau : projet urbain Plan-guide de composition urbaine	Cne m2A	Ouvrage	s2	LP
Amgt_Fonc	Commune	Dannemarie : Mobilités apaisée Plan-guide : espaces publics, mobilités douces et cohésion urbaine?	Cne Etat	Ouvrage	s2	CC
Amgt_Fonc	Commune	Huningue : ville verte Plan-guide pour une commune verte : mobilités douces, désimperméabilisation ...	Cne Etat	Ouvrage	s2	CC
Amgt_Fonc	Commune	Rixheim : Projet urbain Plan guide pour la ville "Rixheim 2040" : espaces publics, nature en ville, mobilités douces et cohésion urbaine	Cne Etat	Ouvrage	T1	CC
Soc_Hab	Infra	Chalampé : habitat senior inclusif en centre village Aménagement îlot centre-village habitat séniors	Cne m2A	Ouvrage	s1	JK
Amgt_Fonc	Infra	Pulversheim et site lycée : devenir ? Etat des lieux du site et des abords immédiats, champs des possible puis accompagnement programmation	RGE m2A	Livret	s1	CB (LP)
Amgt_Fonc	Infra	Bantzenheim : recomposition du parc Réaménagement du parc en centre-village : appui à la définition du programme	Cne m2A	Ouvrage	s1	CC
Amgt_Fonc	Reg. Mul.	Observatoire de l'habitat et du foncier de la Région Mulhousienne >> Deux missions pour contribution volet foncier prospectif :			<=>	AM
		>> Eviter Réduire Compenser (ERC) : pédagogie et préfiguration atlas des gisements de renaturation et compensation (strat. Foncière)	Collectif	Livret	s2	AM
		>> Foncier agricole : participation à la cellule d'animation foncière multi-acteurs de la Région Mulhousienne	m2A/Etat	Expert	SO	CC
Eco_Coop	Pluri	Région mulhousienne : Territoire décarboné et économie en ressources Données clefs et retours expériences	m2A MEF	Ouvrage	s2	DT
Eco_Coop	Sud-Alsace	Projet MatLight : une filière industrielle à structurer Consolider une filière locale de la photopolymérisation (Appel projet de recherche UHA : MatLight)	m2A UHA	Ouvrage	s1	DT
Envt_Pays	Haut-Rhin	Sundgau CC : Ressource en eau disponible et développement urbain Une ressource suffisante ? Des retours expériences comparables ? Quelle stratégie ?	CC Sundgau Etat	Ouvrage	nd	SD
Mob_Ene	haut-Rhin	Sud-Alsace : Contribution à la mise en œuvre du Schéma Directeurs des mobilités 68 Observatoire mobilité Haut-Rhin : méthode et premiers grands indicateurs	Collectif	Ouvrage	s2	SD
Mob_Ene	Reg. Mul.	Région mulhousienne : Accidentologie (mission si ressource temps disponible) Analyse, évolution, retours d'exp. et actions en lien avec la ville apaisée	m2A Etat	Ouvrage	nd	SD
Soc_Hab	CC Sundgau	Sundgau CC : Prospective des sites d'accueil périscolaire Analyse des effectifs scolaires et périscolaires et évolutions possibles	CC Sundgau Etat	Ouvrage	nd	JK
Soc_Hab	CC Doller	Doller et Soultzbach : Prospective des sites d'accueil périscolaire Analyse des effectifs scolaires et périscolaires ; évolutions possibles	Doller Etat	Ouvrage	S1	JK
Soc_Hab	Grand Est	Urbanisme favorable à la santé (UFS) : accompagnement PRSE Grand Est Sensibilisation UFS (Formation, visites ...) et appui définition AMI d'initiative locale UFS	ARS RGE	Livret	s1	JK
Soc_Hab	Rég. Mulh.	Région mulhousienne et actions de parentalité : situation et enjeux futurs Définition de la parentalité, bilan des actions et acteurs locaux, opportunité d'un guichet unique (maison de la Parentalité)	m2A Etat	Ouvrage	s2	JK
Soc_Hab	Grand Est	Décroissance démographique : ampleur et impacts Déprise démographique dans le Grand Est : explication et conséquences sur les politique publiques locales # 7'Est	Region Etat	Ouvrage	s2	JK
Envt_Pays	Pluri	Sud Alsace : Occupation du sol et couverture végétale Recherche exploratoire et exploitation des nouvelles bases de données (Lidar, etc)	Collectif	Livret	s1	AL

Thèmes	Territoire	Axe 3_Observatoire Production de connaissances et partage des observations le cadre de politiques territoriales	Partenaires pilotes	Livrable	Achevement prévisionnel	Chef projet
Eco_Coop	Infra	Mulhouse : suivi annuel du quartier Fonderie Suivre l'évolution socio-économique du quartier et ses apports à l'économie locale.	m2A Mulhouse	Ouvrage	T1	DT
Eco_Coop	Haut-Rhin	Sud-Alsace : le marché du travail Suivi statistique de l'emploi et des entreprises	Collectif	Ouvrage	<=>	DT
Eco_Coop	Sud-Alsace	Métiers en tension : Focus "aide à la personne" Volumétrie et enjeux des métiers en tension Secteur Aide à la personne : médico social, petite enfance, sports ...	MEF Etat	Livret	s1	DT
Eco_Coop	Sud-Alsace	Métiers en tension : Focus "transport et logistique" Volumétrie et enjeux des métiers en tension Secteur Transports et logistique : chauffeur de bus et de PL	MEF Etat	Livret	T1	DT
Eco_Coop	Reg. Mul.	Les indicateurs d'attractivité : que sont-ils ? Comment comparer l'attractivité des territoires ? Application à la Région Mulhousienne	AgAttrac m2A	Livret	s1	DT
Eco_Coop	Haut-Rhin	Haut-Rhin : préfiguration d'un observatoire de la fréquentation touristique, culturelle et évènementiels Au regard des enjeux locaux : retombées économiques, capacités d'accueil, offre culturelle, zoom CV Cœur agglomération...	Collectif	Livret	s2	SD
Soc_Hab	CC Doller	Doller et Soultzbach : Panorama & enjeux secteur de la culture Activités, lieux et acteurs culturels (phases 2 et 3)	Doller Drac	Ouvrage	T1	SD
Soc_Hab	CC Doller	Doller et Soultzbach : Panorama & enjeux secteur du tourisme Activités, lieux et acteurs touristiques	Doller Drac	Ouvrage	S2	SD
Mob_Ene	Haut-Rhin	EMC2 Alsace : enquête ménages-déplacements Suivi du déroulement global et contribution à la mise en œuvre de l'enquête (volet Haut-Rhin)	m2A Collectif	Expert	<=>	SD
Envnt_Pays	Reg. Mul.	Région mulhousienne : Connaître des collines pour gérer les risques Recollement des données existantes et mises en perspectives	m2A Etat	Livret	s2	AL
Envnt_Pays	Pluri	Nos arbres et nos haies : comment les protéger? Quels outils à disposition des élus et partenaires publics ? Quelles traductions dans les PLU/PLUi?	Collectif	Livret	s1	CC
Soc_Hab	Infra	Centre social culturel (CSC) : renouvellement du contrat de projet Fourniture des données quantitatives pour les CSC (Bollwiller et 8 autres)	CSC Etat	Ouvrage	T1	MS
Soc_Hab	Reg. Mul.	Région Mulhousienne : rapport égalité homme-femme Chiffres clefs permettant aux collectivités de rédiger leur rapport réglementaire	m2A Mulhouse	Livret	s1	MS
Soc_Hab	Mulhouse	Mulhouse : Cartographie de l'offre de médiation culturelle (mission si ressource temps disponible) Recensement des actions de médiation culturelle à Mulhouse	Mulhouse Etat	Ouvrage	ND	JK
Soc_Hab	Reg. Mul.	Région Mulhousienne : perspectives démographiques 2070 Chiffres prospectifs, tendances et comparaisons d'échelles commentés	Collectif	Livret	s1	JK
Soc_Hab	Reg. Mul.	Région Mulhousienne : Pauvreté, inégalités sociales et territoriales Chiffres clefs et évolutions	m2A Mulhouse	Ouvrage	s2	MS
Soc_Hab	Sud-Alsace	Sud-Alsace : les parcours scolaires et la géographie de la réussite scolaire (mission si ressource temps disponible) Le parcours des élèves de la maternelle à la primaire	Collectif	Ouvrage	ND	DT
Soc_Hab	Mulhouse	Mulhouse : Données clés sur l'habitat Chiffres clés et comparaison à d'autres échelles ; focus habitat indigne	Mulhouse m2A	Livret	s2	JK
Soc_Hab	Reg. Mul.	Permis de louer : quels enseignements en France ? Retour d'expériences agglomération françaises : succès, communication, contrôle ...	m2A Mulhouse	Livret	s1	JK
Soc_Hab	Reg. Mul.	Observatoire de l'habitat et du foncier de la Région Mulhousienne >> Quatre missions d'observation de la production de logements :			<=>	JK
		>> Observatoire des loyers (Volet local de l'observatoire départemental)	m2A/Etat	Ouvrage	s1	JK
		>> Observatoire Territoriale du Logement Etudiant (OTLE) : Participation aux CoPil et expertises ponctuelles (volet Sud-Alsace)	Etat/UHA	Expert	<=>	JK
		>> Observatoire programmes résidentiels neufs : vulgarisation données ADEQUATION Volume et prix	m2A/Citivia	Livret	s2	JK
		>> Observatoire création nouveaux logements à Mulhouse : exploitation des PC accordés/ web interactif	Mulhouse/Citivia	Livret	s2	AL
		>> Observatoire et cartographie des opérations immobilières programmés : logements créés et foncier consommés, selon PC & perspectives / web	m2A/Etat	Livret	s1	JK

Thèmes	Territoire	Axe 4_Animation & Partenariat Expertise, acculturation, mise en réseau et coopération des acteurs de l'ingénierie territoriale locale	Partenaires pilotes	Livrable	Achevement prévisionnel	Chef projet
		Expertises, réseau et groupe projet				
Pluri	Pluri	Intervention ponctuelles, sollicitation expertises, réseaux professionnels	Collectif	SO	<=>	Tous
		Evènements et organisation de manifestations (Dénomination à revoir ?)				
Pluri	Pluri	"Matinales" : 3 évènements (REM transf. / neurosciences en aménagement / Naturalité carbone en 2050)	Collectif	Expert	<=>	Tous
Pluri	Pluri	"Avant-midi" : 4 évènements (accompagner les transitions/ Sphère sociale / Gisements fonciers / Mobilités locales)	Collectif	Expert	<=>	Tous
Pluri	Pluri	"l'Estive" : 1 évènement thématiques hors les murs et en été (Sobriété foncière et urbanisation : exemples en Allemagne)	Collectif	Expert	s2	AM
		Communication et valorisation missions				
Pluri	Pluri	"On Rembobine" : Revue de presse hebdomadaire	Collectif	Expert	<=>	RHB
Pluri	Pluri	"On décrypte pour vous" : 2 publications "DPE" et "ZAN"	Collectif	Expert	<=>	AL_LP
Pluri	Pluri	"Bloc notes" Expertises d'actualités, retours colloques et formations...	Collectif	Expert	<=>	Tous

Matinales (sujet prospectif)

- # Le RER trinational : Profits et conditions pour le Sud-Alsace
- # Neurosciences en aménagement
- # Atteindre la neutralité carbone en 2050 : Quel(s) chemin(s) possibles ?

Hors les murs : (atelier sur site)

- # Sobriété foncière et urbanisation : exemples en Allemagne (Demi-journée sur site)

Avant-Midi (restitution missions passées)

- # Accompagner la transition des territoires : Indice de canopée ; Ressources et vulnérabilité du Sud-Alsace ...
- # Données clés de la sphère sociale comme aide à la décision : PPGDID, CTG...
- # Nos gisements fonciers : Connaître, explorer et exploiter ...
- # Mobilités locales : Panel des investigations : du chemin piéton à l'autocar express

Thèmes	Territoire de la mission	Missions 2023 : finalisation	Partenaires principaux	Livrable	Achevement prévisionnel	Chef projet
Axe 1 Planification_Missions 2023 à achever						
Planif	Grand Est	SRADDET RGE : Contribution au volet adaptation climatique # 7'Est	RGE/ Etat	Expert	T1	CH
Soc_Hab	Reg. Mul.	PPGDID m2A : Appui à l'élaboration	m2A/Etat	Multi	T1	JK
Soc_Hab	Infra	NPNRU m2A : Evolution site IUT (Quartier Coteaux)	m2A / Etat	Livret	T1	LP
Axe 2 Prospective_Missions 2023 à achever						
Amgt_Fonc	Reg. Mul.	Région Mulhousienne : Micro-gisements fonciers intra-urbain à vocation économique (contribue à l'obs. du foncier de l'agglo Mulh.)	m2A / Etat	Livret	T1	DT
Soc_Hab	Grand Est	La ville de demain : repenser les territoires en 2050	RGE / Collectif	Ouvrage	T1	CH
Eco_Coop	Haut-Rhin	Sud-Alsace : Ressources stratégiques et résilience économiques	Collectif	Ouvrage	T1	DT
Soc_Hab	Mulhouse	Mulhouse : Guichet unique habitat	Mulhouse / Citivia	Ouvrage	T1	JK
Soc_Hab	CC SAL	Sud Alsace Largue : Prospective des sites d'accueil périscolaire	ccSAL/Etat	Ouvrage	T1	JK
Mob_Ene	Pluri	Tarifcation solidaire transports collectifs : retour expériences et préconisations	m2A / Etat	Ouvrage	T1	SD
Eco_Coop	Pluri	UHA : prospective filière et formations (Volet 2 : enquête étudiants)	UHA / Mulhouse	Ouvrage	T1	DT
Soc_Hab	Pluri	Habitat adapté intergénérationnel : Colocation stratégique, réversibilité...	Citivia / Collectif	Ouvrage	T1	AM
Axe 3 Observatoire_Missions 2023 à achever						
Amgt_Fonc	Reg. Mul.	Région mulhousienne : préfiguration d'observatoire du foncier et de l'habitat (loi Climat & Résilience)	m2A/ Etat	Livret	T1	CH
Amgt_Fonc	Grand Est	Compensation foncière : freins et leviers # 7'Est	RGE / Collectif	Livret	T1	CB
Eco_Coop	CC SAL	Sud Alsace Largue : Stratégie foncier économique	ccSAL / CCI	Expert	T1	DT
Soc_Hab	Mulhouse	Mulhouse : Les interventions Service Incendie Secours	Mulhouse / Etat	Expert	T1	AL
Soc_Hab	Reg. Mul.	m2A : Convention Territoriale Globale (CTG)	m2A / Etat	Livret	T1	JK
Soc_Hab	CC Doller	Doller et Soultzbach : Convention Territoriale Globale (CTG)	Doller / Etat	Ouvrage	T1	JK
Envt_Pays	Reg. Mul.	Région mulhousienne : Les haies comme ressource	m2A/Etat	Ouvrage	T1	CC

Afut Sud-Alsace / Agence de fabrique urbaine et territoriale
33 avenue de Colmar (*Bâtiment Grand'Rex*) – 68200 MULHOUSE
Tél. : 03 69 77 60 70 - www.afut-sudalsace.org
Directrice de la publication : Viviane Bégoc

CONVENTION 2024
entre Mulhouse Alsace Agglomération
et l'Afut Sud-Alsace (Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale Sud-Alsace)

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération représentée par son Président, Monsieur Fabian JORDAN dûment habilité par délibération du Conseil d'Agglomération en date du 15 avril 2024, ci-après dénommée « la Communauté » ou « m2A »,

et

L'Agence de fabrique urbaine et territoriale Sud-Alsace, représentée par son Président, Monsieur Rémy NEUMANN, ci-après dénommée "l'Agence" ou "l'Afut Sud-Alsace",

exposent ce qui suit :

PRÉAMBULE

L'aménagement durable et équilibré de son territoire constitue l'un des objectifs majeurs de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération.

L'Agence réalise pour sa part, études et expertises au service de l'aménagement et du développement de la région mulhousienne, principalement sur les champs de la cohérence territoriale, de l'environnement, de l'habitat, de l'économie et des déplacements.

Constatant la convergence de leurs objectifs, la Communauté d'Agglomération et l'Agence sont engagées, avec plusieurs autres acteurs du territoire (notamment l'Etat, la Région Grand Est), dans un partenariat au travers du programme d'actions mutualisé de l'Agence.

La présente convention est destinée à préciser les modalités de ce partenariat pour l'année 2024 et à soutenir financièrement la réalisation de ce programme d'actions. Elle est conclue en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 complétée par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les actions mises en œuvre dans le cadre du programme partenarial 2024 de l'Agence ainsi que les modalités de leur exécution et du soutien financier accordé par m2A pour leur réalisation.

Article 2 – Missions de l'Agence

L'Agence assume les fonctions et missions permanentes suivantes :

- collecte de données urbaines et observation des dynamiques territoriales,
- contribution à l'élaboration d'une stratégie de développement pour la région mulhousienne,
- aide à la conception de politiques d'agglomération,
- évaluation des effets des politiques publiques,
- contribution à l'élaboration de projets urbains
- appui technique aux collectivités membres.

Le contenu de ces missions est précisé dans le programme annuel 2024, qui a fait l'objet d'une approbation du Conseil d'Administration de l'Afut Sud-Alsace du 25 mars 2024 et prévue au vote de l'Assemblée Générale de l'Afut Sud-Alsace du 6 juin 2024.

Les 4 axes du programme partenarial et les principaux thèmes sont les suivants :

- **Axe 1 : Planification et programmation**
- **Axe 2 : Prospective et innovation**
- **Axe 3 : Observatoire**
- **Axe 4 : Animation et partenariat**

La Communauté, comme l'ensemble des partenaires de l'Agence, participe à la totalité de ce programme et à son suivi. A ce titre, elle est associée au pilotage des différentes études et l'Agence lui communique les résultats des travaux menés au titre du programme mutualisé avec transmission d'exemplaires (nombre défini au cas par cas) papier et d'un exemplaire sous format numérique. Elle a accès à l'espace membre du site Internet.

Le Programme Annuel 2024 de l'Afut Sud-Alsace (*annexe 2*) précise l'ensemble des missions effectuées en 2024 par l'Agence.

Article 2bis – Missions de l'Agence conduites à l'initiative de la m2A

Ainsi pour ce qui concerne m2A le programme partenarial 2024 portera prioritairement sur la douzaine d'actions suivantes :

1 – PLANIFICATION et PROGRAMMATION :

- **SCOT Région Mulhousienne : modification**
Expertises sur les enjeux de la modification (selon avancement STRADDET et orientations m2A).
- **PLUI m2A : Appui à l'élaboration, décomposé selon les missions principales**
Missions en collaboration avec l'équipe projet PLUi (m2A, Adauhr, Afut Sud-Alsace, BE) comprenant en priorité le volet concertation.
- **PLU de Pulversheim : Appui à l'élaboration**
Etudes préalables, rédaction des documents, animation des réunions et de la concertation.
- **PLU de Wittelsheim : Appui à l'élaboration**
Poursuite de la révision du PLU : PADD règlement, OAP, contribution à la concertation publique et mise en forme du dossier final.

2 – PROSPECTIVE ET INNOVATION

- **Aménagement : Recomposer la route de Soultz**
Accompagnement, le cas échéant, des collectivités (m2A, Kingersheim, Wittenheim) pour l'appel à projet national.
- **Aménagement : Mulhouse-Mertzau : projet urbain**
Plan-guide de composition urbaine.
- **Aménagement : Pulversheim et site lycée : devenir ?**
Etat des lieux du site et des abords immédiats, champs des possible puis accompagnement de la programmation.
- **Aménagement : Observatoire de l'habitat et du foncier de la Région Mulhousienne**
- **Economie : Région Mulhousienne : Territoire décarboné et économie en ressource**
Données clefs et retours expériences
- **Economie : Projet MatLight : une filière industrielle à structurer**
Consolider une filière locale de la photopolymérisation (Appel à projet de recherche UHA : MatLight)
- **Mobilité : Sud-Alsace : Contribution à la mise en œuvre du Schéma Directeur des mobilités 68**
Observatoire mobilité Haut-Rhin : méthode et premiers grands indicateurs
- **Mobilité : Région mulhousienne : Accidentologie (*mission si les ressources en temps seront disponibles*)**
Analyse, évolution, retours d'expériences et actions en lien avec la ville apaisée
- **Action de parentalité : situation et enjeux futurs**
Définition de la parentalité, bilan des actions et acteurs locaux, opportunité d'un guichet unique (maison de la Parentalité)

3 – OBSERVATOIRE

- **Economie : Sud-Alsace : le marché du travail**
Suivi statistique de l'emploi et des entreprises
- **Economie : Haut-Rhin : préfiguration d'un observatoire de la fréquentation touristique, culturelle et événementiels**
Au regard des enjeux locaux : retombées économiques, capacités d'accueil, offre culturelle, zoom CV Cœur agglomération
- **Environnement : Région mulhousienne : connaître les collines pour gérer les risques**
Recollement des données existantes et mises en perspectives
- **Environnement : Nos arbres et nos haies : comment les protéger ?**
Quels outils à disposition des élus et partenaires publics ? Quelles traductions dans les PLU/PLUi?
- **Habitat : Observatoire de l'habitat et du foncier de la Région Mulhousienne**

L'Agence tient compte des objectifs exprimés par la Communauté pour la mise au point des différents observatoires territoriaux et pour le traitement des missions pour lesquelles m2A est mentionnée comme partenaire. La Communauté est associée au pilotage de ces travaux et à la mise au point de la note de cadrage.

L'Agence met gratuitement à disposition de la Communauté les informations et données ressortant de ses missions de documentation et d'observation du territoire.

m2A contribue également, à hauteur de son engagement financier, au bon déroulement des missions inscrites à l'axe 4 du programme partenarial de l'Agence. Il s'agit notamment de la publication des observatoires, le traitement de données à la demande, l'alimentation du centre de documentation et les actions de communication et de valorisation des études (Newsletter de l'Afut Sud-Alsace ; la revue de presse ; le Panorama ...)

Article 2ter – Autres missions de l'Agence répondant à des objectifs de m2A

L'Agence intègre les objectifs exprimés par la Communauté pour la mise au point des différents observatoires territoriaux et pour le traitement des thèmes définis à l'article 2 bis ou figurant au programme partenarial (annexe I), en qualité de « partenaire associé ». La Communauté est associée au pilotage de ces travaux et à la mise au point de la note de cadrage.

L'Agence met gratuitement à disposition de la Communauté les informations et données ressortant de ses missions de documentation et d'observation du territoire, dans le respect de l'open data, de nos conventions d'échanges de données et du RGPD.

Au titre de l'assistance à ses membres, l'Agence peut assurer une mission à la demande et dans l'intérêt d'une commune de m2A (notamment en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la finalisation de plusieurs PLU communaux), après accord de m2A. Dans ce cadre et à sa demande, la Communauté est associée au pilotage de ce travail dans la mesure ou la nature de la mission le justifie, notamment parce qu'elle est en rapport avec la mise en œuvre d'une politique ou d'une compétence communautaire sur le territoire communal.

Cette association est organisée selon des modalités convenues avec la commune conformément à la charte de coopération et de proximité conclue entre la Communauté et ses communes membres.

Article 3 – Conditions financières

Pour assurer la mise en œuvre des missions prévues par la présente convention, la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération s'engage à subventionner l'agence à concurrence d'une somme qui fait, chaque année, l'objet d'une concertation préalablement à l'assemblée générale de l'Afut Sud-Alsace.

Au titre de l'année 2024, la subvention accordée s'élève à 713 000 € dont 6 000 € de subvention d'investissement.

Cette subvention de 713 000 € se décompose de la manière suivante :

- 6 000 € au titre de l'investissement (mobilier et matériel informatique) ;
- 707 000 € au titre du fonctionnement et des actions listées ci-dessus (article 2).

Les versements de la subvention de fonctionnement seront effectués sur appels de fonds de la part de l'Afut Sud-Alsace :

- 6 000 € en juillet 2024 au titre de la subvention annuelle d'investissement ;
- 350 000 € en juillet 2024 au titre du fonctionnement du premier semestre ;
- 175 000 € en septembre 2024 au titre du troisième trimestre ;
- 182 000 € en décembre 2024 au titre du quatrième trimestre.

La subvention sera créditée au compte de l'Agence selon les procédures et délais comptables en vigueur.

L'utilisation de tout ou partie de la subvention à des fins autres que celles définies par la présente convention entraîne l'annulation et le remboursement de la subvention accordée. Le remboursement des sommes versées est effectué dans le délai d'un mois à compter de la réception du titre de recettes par l'agence.

Conformément à la réglementation en vigueur, et notamment l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 complétée par le décret 2001-495 du 6 juin 2001, l'Agence est soumise au contrôle de la Communauté : l'Agence lui adresse tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la présente convention. L'Agence présente à la Communauté, sur première demande de sa part, les comptes certifiés par son commissaire aux comptes.

Article 4 – Contrôle de l'utilisation de la subvention

A cette fin, l'Agence s'engage à adresser à la Communauté :

- un compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 dans les six mois suivant la fin de l'exercice 2024 ; ce document est accompagné d'un compte-rendu qualitatif du programme d'actions ;
- une copie certifiée de son budget et de ses comptes de l'exercice écoulé ainsi que tous ses documents comptables et de gestion relatifs à la période couverte par la présente convention,
- sur première demande de la Communauté, les comptes certifiés par son commissaire aux comptes.

Elle s'engage également à faire mention de la participation de la Communauté sur tout support de communication et dans ses relations avec les médias pour les missions conduites en association étroite avec m2A mentionnées à l'article 2 bis.

L'Agence s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Communauté de la réalisation des actions énumérées ci-avant, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Article 5 – Suivi et reporting

Une revue semestrielle (juillet 2024, décembre 2024) de l'ensemble des opérations mentionnées à l'article 2 bis sera effectuée par les deux signataires.

Par ailleurs, avant le 15 décembre 2024, l'Agence transmettra à la Communauté un compte rendu annuel synthétique de ses activités (Etat de la réalisation du programme d'activités 2024 de l'Agence avant approbation du rapport d'activités à l'assemblée générale).

Ces revues de projets et ce compte-rendu serviront de base à l'établissement de la convention et du programme d'actions 2025.

Article 6 – Modification du programme ou de l'échéancier

Si la charge de travail de l'Agence la conduit à envisager de différer l'engagement ou l'achèvement d'une action visée aux articles 2, 2bis ou 2 ter, l'Afut Sud-Alsace et m2A arrêtent d'un commun accord un nouvel échéancier ou redéfinissent les objectifs ou la consistance de l'action. Il en est de même, en concertation avec les partenaires concernés, pour les autres actions du programme partenarial au pilotage desquelles la Communauté est associée.

Article 7 – Responsabilité

La présente convention est conclue pour l'année 2024.

Si l'une des parties souhaite y mettre fin, elle doit avertir l'autre partie trois mois avant l'expiration de la période annuelle en cours.

Les modalités de remboursement de la fraction de subvention non utilisée sont fixées d'un commun accord entre les parties, ou, à défaut d'accord, à dire d'expert.

Article 8 – Modification de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 9 – Règlement des litiges

En cas de litige ou de conflit, les parties s'engagent à rechercher toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application de la présente convention sera soumis à la compétence du tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à Mulhouse, en deux exemplaires, le

Pour la Communauté d'Agglomération
Mulhouse Alsace Agglomération

Pour l'Afut Sud-Alsace

Le Président
Fabian JORDAN

Le Président
Rémy NEUMANN